

# HT technique – EN 361 – EN 358 – EN 813

Instructions d'emploi et d'entretien

Français

FR

Operating and maintenance instructions

English

GB

Gebrauchs- und Wartungsanleitung

Deutsch

DE

Instructies voor gebruik en onderhoud

Nederlands

NL

Manual de empleo y de mantenimiento

Español

ES

Istruzioni per l'uso e la manutenzione

Italiano

IT

Instruções de uso e de manutenção

Português

PT

Οδηγίες χρήσης και συντήρησης

Ελληνικά

GR

Vedlikeholds- og bruksanvisning

Norsk

NO

Instruktionsbok för användning och underhåll

Svenska

SE

Käyttö- ja huoltokäsikirja

Suomi

FI

Brugs- og vedligeholdelsesvejledning

Dansk

DK

Instrukcja obsługi i konserwacji

Polski

PL

Инструкции по использованию  
и техническому обслуживанию

Русский

RU

*Harnais antichute et ceintures de maintien*

*Fall arrest harnesses and work positioning belts*

*Auffangurte und Haltegurte*

*Valbeveiligingsharnas en steungordels*

*Arneses anticaídas y cinturones de sujeción*

*Imbracatura anticaduta e cinture di posizionamento*

*Arneses anti-queda e cinturões de posicionamento*

*Ολόσωμη ζώνη ασφαλείας και ζώνη μέσης*

*Sikkerhetskæder og støttebelter*

*Säkerhetskæder och stödbälten*

*Turvavaljas ja tukivyö*

*Styrtsikre sikkerhedssæder og fastholdelsesbælter*

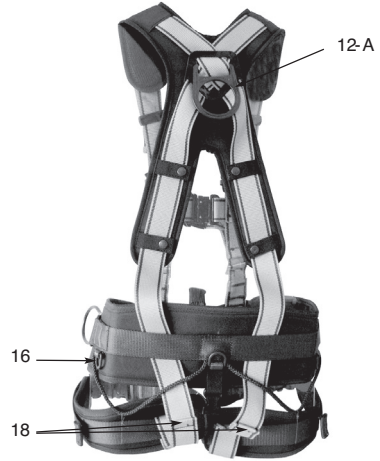
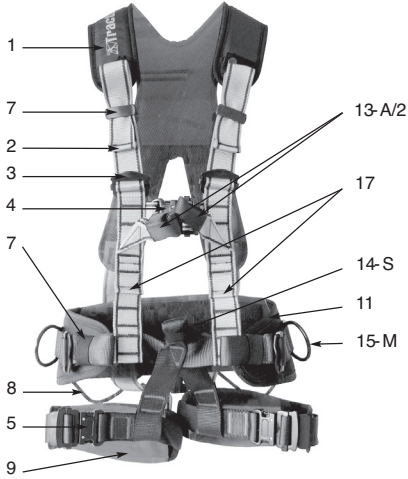
*Uprzęże zabezpieczające przed upadkiem z wysokości i pasy*

*Привязные ремни безопасности для защиты от падения  
и страховочные пояса*



1

# PROMAST



12-A



13-A/2



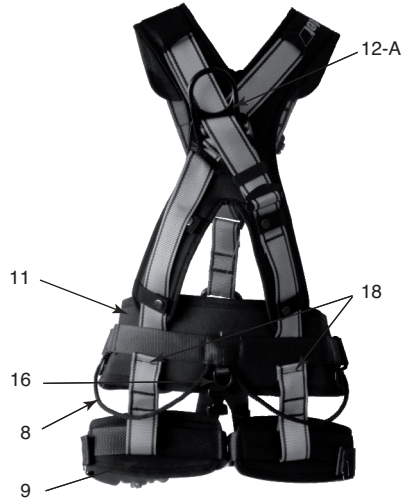
14-S



15-M



# SECOURS



12-A



13-A



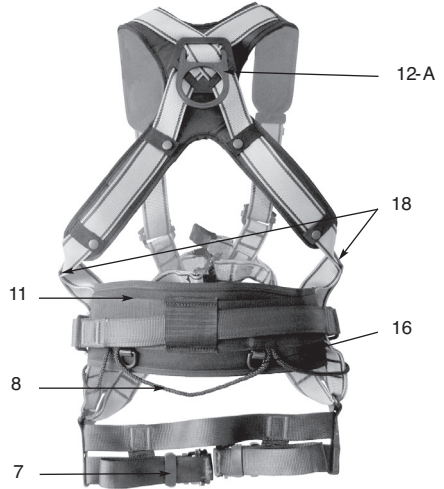
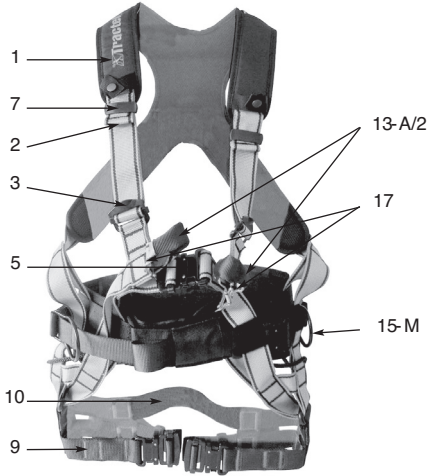
14-S



15-M



# ELECTRA



12-A



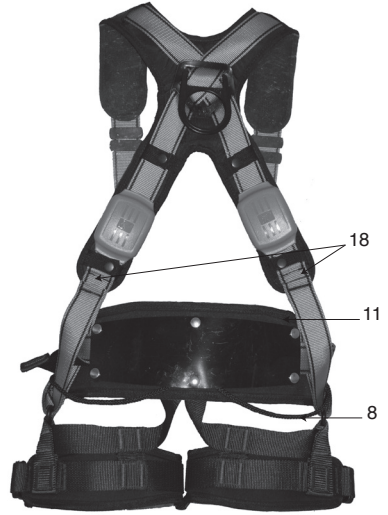
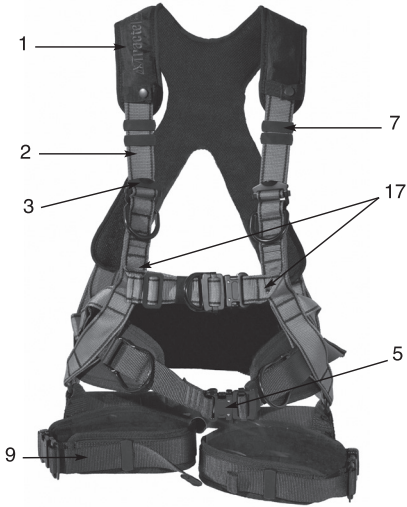
13-A/2



15-M



# EASYCLIMB



12-A



13-A



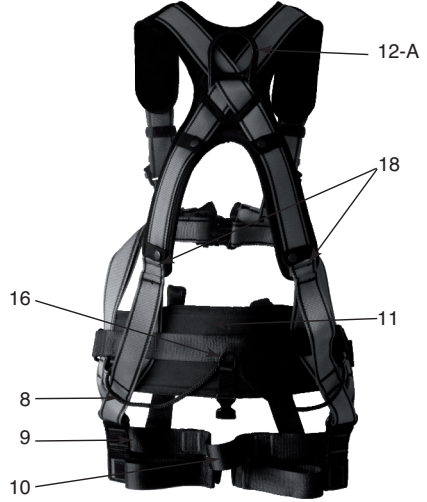
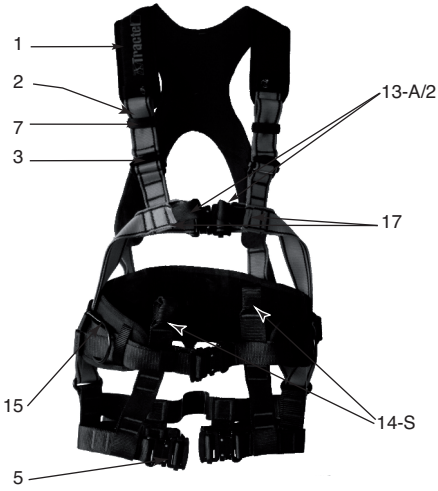
13-A



15-M



# TRANSPORT / GREENTOOL



12-A



13-A/2



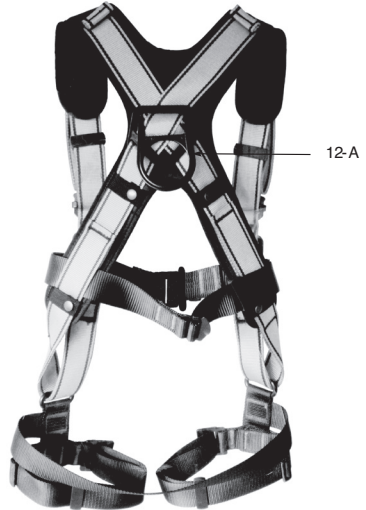
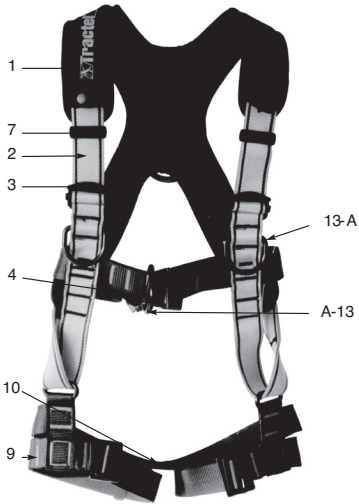
14-S



15-M



# HT54 / HT55 / HT56



12-A



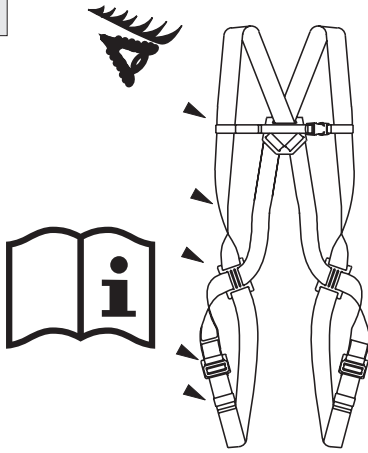
13-A



13-A



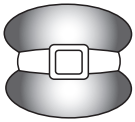
2



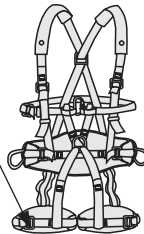
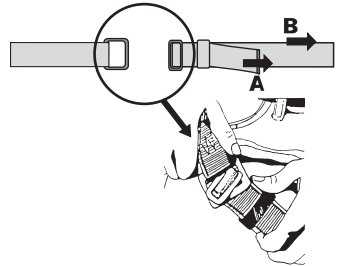
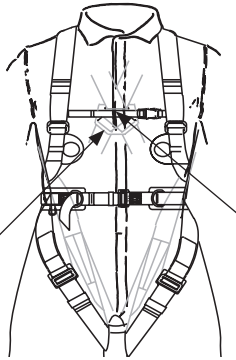
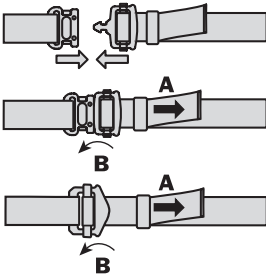
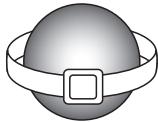
a

3

A



B





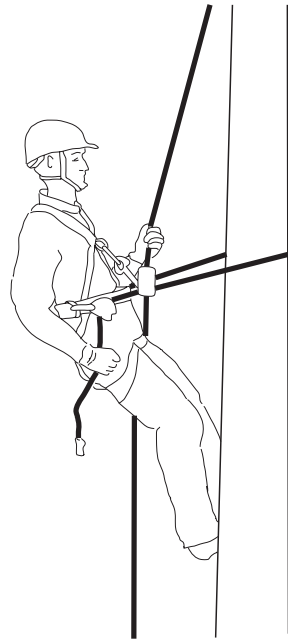
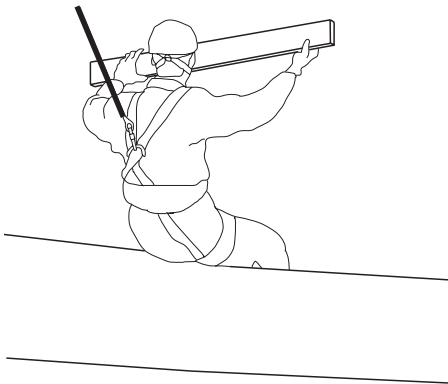
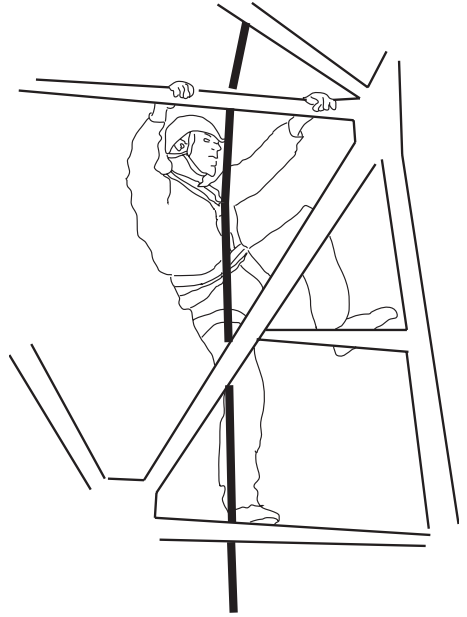
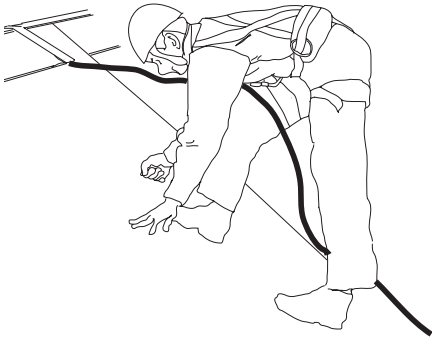
4

	(S)	(M)	(XL)
(A)	60 - 100	80 - 120	100 - 160
(B)	75 - 100	90 - 110	100 - 125
(C)	45 - 80	45 - 100	45 - 120
(D)	55 - 65	65 - 80	80 - 90

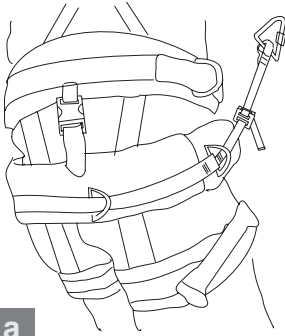
5

6

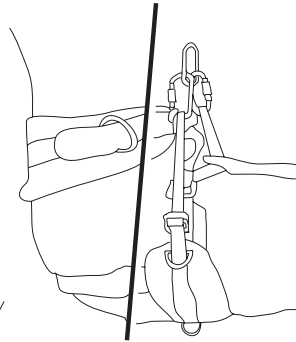
7



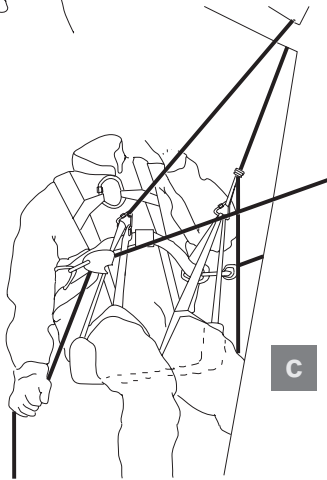
8



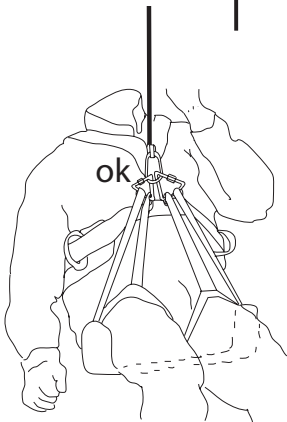
a



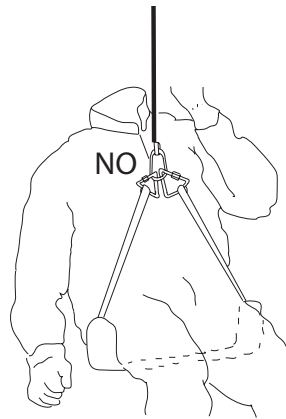
b



c



d



e

Sommaire	Page
Indications standard .....	12
1. Consignes prioritaires.....	12
2. Définitions et pictogrammes .....	13
3. Conditions d'utilisation.....	14
4. Fonctions et description .....	14
5. Contre-indications d'emploi .....	15
6. Installation .....	16
7. Composants et matériaux .....	18
8. Équipements associés .....	18
9. Entretien et stockage.....	18
10. Conformité de l'équipement .....	18
11. Marquage .....	18
12. Examen périodique et réparation ...	19
13. Durée de vie .....	19
14. Mise au rebut.....	19

## Indications standard

Afin d'assurer l'amélioration constante de ses produits, TRACTEL® se réserve la possibilité d'apporter à tout moment, toute modification jugée utile aux matériels décrits dans la présente notice.

Les sociétés du Groupe TRACTEL® et leurs revendeurs agréés vous fourniront sur demande leur documentation concernant la gamme des autres produits TRACTEL®, appareils de levage et de traction et leurs accessoires, matériel d'accès de chantier et de façade, dispositifs de sécurité pour charges, indicateurs de charge électroniques, etc.

Le réseau TRACTEL® peut vous fournir un service d'après-vente et d'examen périodique.

## 1. Consignes prioritaires

1. Les harnais HT sont un élément du système d'arrêt des chutes. Ils sont conformes à la norme EN 361. Ils sont équipés de ceintures de maintien au poste, conformes à la norme EN 358. Ces deux types d'équipements ne peuvent être utilisés que par une seule personne, formée et/ou compétente ou par un opérateur sous la surveillance directe de telles personnes.
2. Avant d'utiliser un harnais HT, il est indispensable pour la sécurité d'emploi du matériel et son efficacité que l'utilisateur lise et comprenne les informations dans la notice fournie par TRACTEL SAS. Cette notice doit être conservée à disposition de tout utilisateur. Des exemplaires supplémentaires peuvent être fournis sur demande. Un premier essai de suspension est recommandé dans un endroit sûr, afin de s'assurer que le harnais est bien réglé et fournit un niveau de confort acceptable pour l'utilisation prévue.
3. Avant d'utiliser ce matériel de sécurité il est indispensable d'avoir reçu une formation à son emploi. Vérifiez l'état des équipements associés et assurez-vous que le tirant d'air est suffisant.
4. Si un harnais n'est pas en bon état apparent, il doit être vérifié par TRACTEL SAS ou par un technicien habilité et compétent qui doit autoriser par écrit la réutilisation du système. Un contrôle visuel avant chaque utilisation est recommandé.
5. Toute modification ou adjonction à l'équipement ne peut se faire sans l'accord préalable écrit de TRACTEL SAS. L'équipement doit être transporté et stocké dans son emballage d'origine.
6. Tout harnais n'ayant pas fait l'objet d'un examen périodique au cours des 12 derniers mois, ne doit pas être utilisé. Il ne pourra être utilisé de nouveau qu'après un nouvel examen périodique réalisé par un technicien habilité et compétent qui autorisera par écrit son utilisation. À défaut de ces examen et autorisation, le harnais sera réformé et détruit. S'il a arrêté une chute il doit être réformé et détruit.
7. La charge maximale d'utilisation est de 150 kg pour les harnais HT.
8. Si la masse de l'utilisateur augmentée de la masse de son équipement et de son outillage est comprise entre 100 kg et 150 kg, il est impératif de s'assurer que cette masse totale (utilisateur + équipement + outillage) n'excède pas la charge maximale d'utilisation de chacun des éléments constituant le système d'arrêt des chutes.
9. Cet équipement convient pour une utilisation sur chantier à l'air libre et pour une plage de température

comprise entre -35°C et +60°C. Éviter tout contact avec des arêtes vives, des surfaces abrasives, des produits chimiques.

10. Si vous devez confier ce matériel à une personne salariée ou assimilée, conformez-vous à la réglementation du travail applicable.
11. L'opérateur doit être en pleine forme physique et psychologique lors de l'utilisation de cet équipement. En cas de doute, consulter son médecin ou le médecin du travail. Il est interdit aux femmes enceintes.
12. L'équipement ne doit pas être utilisé au delà de ses limites, ou dans toute autre situation que celle pour laquelle il est prévu : cf « 4. Fonctions et description ».
13. Il est recommandé d'attribuer personnellement le harnais à chaque opérateur, notamment s'il s'agit de personnel salarié.
14. Avant l'utilisation d'un système d'arrêt des chutes EN 363, l'utilisateur doit s'assurer que chacun des composants est en bon état de fonctionnement : système de sécurité, verrouillage. Lors de la mise en place, il ne doit pas y avoir de dégradation des fonctions de sécurité.
15. Dans un système d'arrêt des chutes, il est essentiel de vérifier l'espace libre sous l'opérateur sur le lieu de travail avant chaque utilisation, de manière à ce qu'en cas de chute il n'y ait pas de risque de collision avec le sol ni présence d'un obstacle sur la trajectoire de la chute  
Figure 6.c, page 9.  
→ **h1** doit être compris entre 0 m et 1.5 m.  
→ **h2** doit être égale à 1 m minimum.  
→ **t** est le tirant d'air minimum sous les pieds de l'opérateur.  
Il varie selon le type d'antichute connecté au harnais :
  - Pour un blocfor™, **t** = 3 m minimum.
  - Pour un stopfor™, **t** = 4 m minimum.
  - Pour une longe avec absorbeur d'énergie, **t** = 6 m minimum.
  - Pour un stopcable™ (EN 353-1), **t** = 2 m minimum.
  - Pour un stopcable™ (EN 353-2), **t** = 4 m minimum.
16. Il est indispensable d'entretenir et de stocker le harnais conformément aux instructions de la notice, le non respect du paragraphe entretien et stockage peut influencer de manière très négative sur la durée de vie du harnais.
17. Il est essentiel pour la sécurité de l'opérateur que le dispositif ou le point d'ancrage soit correctement positionné et que le travail soit effectué de manière à réduire au minimum le risque de chutes ainsi que sa hauteur.

18. Pour la sécurité de l'opérateur, si le produit est revendu hors du premier pays de destination, le revendeur doit fournir: un mode d'emploi, des instructions pour l'entretien, pour les examens périodiques et les réparations, rédigés dans la langue du pays d'utilisation du produit.

#### NOTE

Pour toute application spéciale, n'hésitez pas à vous adresser à TRACTEL®.

## 2. Définitions et pictogrammes

### 2.1. Définitions

« **Utilisateur** » : personne ou service responsable de la gestion et de la sécurité d'utilisation du produit décrit dans le manuel.

« **Technicien** » : personne qualifiée, en charge des opérations de maintenance décrites et permises à l'utilisateur par le manuel, qui est compétente et familière avec le produit.

« **Opérateur** » : personne opérant dans l'utilisation du produit conformément à la destination de celui-ci.

« **EPI** » : équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

« **Connecteur** » : élément de connexion entre composants d'un système d'arrêt des chutes. Il est conforme à la norme EN 362.

« **Harnais d'antichute** » : dispositif de préhension du corps destiné à arrêter les chutes. Il est constitué de sangles et bouclerie. Il comporte des points d'accrochage antichute marqués d'un « A » s'il peuvent être utilisés seuls, ou marqués d'un « A/2 » s'ils doivent être utilisés en combinaison avec un autre point « A/2 ». Il est conforme à la norme EN 361.

« **Charge maximale d'utilisation** » : masse maximale de l'utilisateur habillé, équipé de ses EPI, de sa tenue de travail, de son outillage et des composants dont il a besoin pour faire son intervention.

« **Système d'arrêt des chutes** » : ensemble composé des éléments suivants :

- Harnais d'antichute.
- Antichute à rappel automatique ou absorbeur d'énergie ou antichute mobile sur support d'assurage rigide ou antichute mobile sur support d'assurage flexible.
- Ancrage.
- Élément de liaison.


« **Élément du système d'arrêt des chutes** » : terme générique définissant l'un des éléments suivants :


- Harnais d'antichute.
- Antichute à rappel automatique ou absorbeur d'énergie ou antichute mobile sur support d'assurage rigide ou antichute mobile sur support d'assurage flexible.
- Ancrage.
- Élément de liaison.


« **Points d'accrochage** » : points disponibles sur un harnais d'antichute pour la connection de systèmes d'arrêt des chutes, de systèmes de maintien au poste de travail, de systèmes de travail en suspension.

« **Point d'ancrage** » : élément fixé sur une structure permettant d'accrocher le système d'arrêt des chutes ou la longe d'assurage EN 795.

## 2.2. Pictogrammes


 **DANGER** : Placé en début de ligne, désigne des instructions destinées à éviter des dommages aux personnes, notamment les blessures mortelles, graves ou légères, ainsi que les dommages à l'environnement.

 **IMPORTANT** : Placé en début de ligne, désigne des instructions destinées à éviter une défaillance ou un dommage des équipements, mais ne mettant pas directement en danger la vie ou la santé de l'opérateur ou celles d'autres personnes, et/ou n'étant pas susceptible de causer de dommage à l'environnement.

 **NOTE** : Placé en début de ligne, désigne des instructions destinées à assurer l'efficacité ou la commodité d'une installation, d'une utilisation ou d'une opération de maintenance.

 : Lire la notice d'instruction.

 : Porter des Équipements de Protection Individuelle (dispositif de sécurité antichute et casque).

 : **INSCRIRE SUR LA FEUILLE DE CONTRÔLE** : inscrire les informations sur la feuille de contrôle détachable située en page centrale de la présente notice.

## 3. Conditions d'utilisation

### Vérification avant utilisation :

- Vérification visuelle de l'état du harnais, des sangles, des coutures, de la bouclerie. La sangle, les fils de couture ne doivent pas présenter de traces d'abrasion, d'effilochage, de brûlures, de coupure. Les éléments de réglage, la bouclerie ne doivent pas présenter de traces de corrosion, de déformation et doivent fonctionner correctement. En cas de doute, retirer immédiatement tout produit de la circulation.
- Vérifier l'état des composants associés.
- Vérifier le système d'arrêt des chutes complet.

## 4. Fonctions et description

- Les harnais HT sont des équipements antichute conformes à la norme EN 361. Ils peuvent être équipés d'une ceinture de maintien au poste de travail EN 358 et d'une ceinture à cuissarde équipée d'un point de suspension EN 813.
- Les harnais HT sont des dispositifs de préhension du corps destinés à arrêter la chute, ils sont destinés à recevoir des systèmes d'arrêt des chutes, des longes d'assurage ou des longes de maintien : voir figure 6 et figure 7.
- Un harnais d'antichute est le seul dispositif de préhension du corps qu'il est permis d'utiliser dans un système d'arrêt des chutes.

• Points d'accrochage disponibles en fonction du type de harnais :

Type de harnais	Points d'accrochage				
	Antichute			Maintien au poste	Suspension
	Dorsal	Sternal	Thoracique	Latéral	Ombilical
<b>54</b>	1	0	2	0	0
<b>55</b>	1	1	0	0	0
<b>56</b>	1	1	0	1	0
<b>promast</b>	1	1	2	1	1
<b>secours</b>	1	1	0	1	1
<b>electra</b>	1	1	0	1	0
<b>transport</b>	1	1	0	1	1
<b>greentool</b>	1	1	0	1	1
<b>easyclimb</b>	1	1	2	1	0

• **Utilisation des harnais HT en fonction de leurs éléments d'accrochage :**

- **Point d'accrochage dorsal** : il est destiné à recevoir un système d'arrêt des chutes ou une longe d'assujettissement.
- **Point d'accrochage sternal** : il est destiné à recevoir un système d'arrêt des chutes ou une longe d'assujettissement. Il est recommandé pour l'ascension sur échelle ou en travail sur toitures.
- **Points d'accrochages latéraux de ceinture** : ils sont destinés à recevoir des longes de maintien au poste de travail.

**⚠ DANGER** : Ne pas utiliser comme point d'accrochage d'antichute les points d'accrochage latéraux de la ceinture, réservés pour travailler en maintien au poste (EN 358) en combinaison avec une longe de maintien (EN 358).

**⚠ DANGER** : Dans un système de maintien au poste de travail, la longe doit être maintenue tendue et le déplacement libre doit être limité à 0,6 m maximum.

– **Point d'accrochage ombilical** : il est destiné à recevoir des accessoires de déplacement sur corde tels que des bloqueurs ou des descendeurs.

**⚠ DANGER** : Seuls les éléments d'accrochage marqués « A » ou « A/2 » s'ils sont connectés ensemble à un autre point marqué « A/2 » sont utilisables pour la connection à un système d'arrêt des chutes. Toute connection à un autre point est dangereuse et interdite.

• **Le harnais easyclimb** possède un point d'ancrage thoracique spécialement conçu et positionné pour se connecter à un antichute sur rail pour échelle. Le point d'ancrage thoracique à la particularité de se déplacer, lors d'une chute, par la déchirure d'une couture. Le principe est breveté. Il est spécialement positionné

pour cette application, il permet de ne pas gêner l'opérateur lors de la montée ou de la descente.

- **Le harnais greentool** est un harnais transport équipé d'une sellette qui améliore le confort d'utilisation lors du travail en suspension.
- **La sellette** est un élément de confort pour le travail en suspension. Elle doit être impérativement associée à un harnais d'antichute et un système d'arrêt des chutes.
- **La sellette** possède des points pour l'accrochage de petit matériel.

**Option Boîtier elastrac™** : les harnais HT peuvent être équipés de deux boîtiers elastrac™ fixés sur les bretelles du harnais dans le dos. Ces boîtiers sont destinés à donner une élasticité à la sangle de 4 cm sur chaque bretelle.

**⚠ DANGER** : Ne pas utiliser les harnais pour d'autres applications que la protection contre les chutes de hauteur : l'utilisation des harnais dans le cadre d'une activité de loisir ou sportive est interdite.

## 5. Contre-indications d'emploi

Il est strictement interdit :

- d'utiliser un harnais HT s'il présente le moindre défaut d'aspect sur les sangles, les boucleries ou les coutures ;
- d'utiliser un harnais HT sans y avoir été autorisé, formé et reconnu compétent ou à défaut, sans être sous la surveillance d'une personne autorisée, formée et reconnue compétente ;
- d'utiliser un harnais HT si son marquage n'est pas lisible ;
- d'utiliser un harnais HT n'ayant pas fait l'objet des vérifications préalables ;
- d'utiliser un harnais HT qui n'a pas fait l'objet d'un examen périodique, depuis moins de 12 mois, par un

- technicien ayant autorisé sa réutilisation par écrit ;
- de connecter un harnais HT à un point d'ancrage structurel qui n'a pas fait l'objet d'un examen périodique, depuis moins de 12 mois, par un technicien ayant autorisé sa réutilisation par écrit ;
  - d'utiliser un harnais HT pour toute autre application que celle de protection contre les chutes de hauteur de personnes ;
  - de connecter un harnais HT à tout autre point que l'un de ses points d'accrochage ;
  - d'utiliser un harnais HT en contradiction avec les informations définies dans le paragraphe « 13. Durée de vie » ;
  - d'utiliser un harnais HT par une personne dont la masse, équipement et outillage compris, est supérieure à 150 kg ;
  - d'utiliser un harnais HT à une charge comprise entre 100 kg et 150 kg (masse totale de l'utilisateur, de son équipement et de son outillage) si un élément du système d'arrêt des chutes a une charge maximale d'utilisation plus faible ;
  - d'utiliser un harnais HT s'il a subi une chute de personne ;
  - d'utiliser un harnais HT en atmosphère fortement corrosive ou explosive ;
  - d'utiliser un harnais HT hors de la plage de température spécifiée dans la présente notice ;
  - d'utiliser un harnais HT si le tirant d'air n'est pas suffisant en cas de chute de la personne ;
  - d'utiliser un harnais HT si un obstacle se situe sur la trajectoire de la chute ;
  - d'utiliser un harnais HT si l'on n'est pas en pleine forme physique ;
  - d'utiliser un harnais HT si l'on est une femme enceinte ;
  - d'utiliser un harnais HT si la fonction de sécurité de l'un des articles associé est affectée par la fonction de sécurité d'un autre article où interfère avec celle-ci ;
  - d'utiliser un harnais HT si la sangle risque d'être en contact avec des arêtes vives ;
  - d'utiliser un harnais HT si un des témoins de chute est activé : voir figure 2.a ;
  - d'amarrer le système d'arrêt des chutes à un point d'ancrage structurel dont la résistance est inférieure à 10 kN ;
  - d'utiliser un harnais HT s'il n'est pas complet, s'il a été démonté au préalable ou si des composants ont été remplacés ou modifiés ;
  - d'utiliser un harnais HT si un plan de sauvetage n'a pas été mis en place ;
  - d'utiliser un harnais HT si toutes les boucles ne sont pas correctement verrouillées ;
  - d'utiliser un harnais HT si toutes les sangles ne sont pas réglées correctement pour l'utilisateur ;
  - d'utiliser un harnais HT si le système d'arrêt des chutes n'est pas connecté correctement au point d'ancrage ;
  - d'utiliser un harnais HT si le connecteur le reliant au système d'arrêt des chutes n'est pas correctement verrouillé ;

- de connecter un antichute à un point non marqué « A » ou « A/2 » ;
- d'utiliser un harnais HT si un seul point d'ancrage marqué « A/2 » est relié au connecteur de l'antichute ;
- d'utiliser un harnais HT équipé de boîtiers elastrac™ s'ils ne fonctionnent pas correctement ou si ils sont cassés ;
- de travailler en suspension sur une sellette sans avoir un harnais d'antichute et un système d'arrêt des chutes correctement installés et utilisés (figure 8.e) ;
- d'utiliser une sellette si les sangles sont mal réglées ;
- d'utiliser une sellette si les maillons rapides d'accrochage ne sont pas correctement accrochés au système de travail en suspension ;
- de travailler sur une sellette si l'on n'est pas correctement installé dedans ;
- de travailler en suspension si l'opérateur n'a pas été formé à cette utilisation ;
- de travailler en suspension si l'opérateur n'est pas déclaré médicalement apte pour ce type d'interventions.

D'autres mauvais usages ne sont pas énumérés dans cette liste. Une multitude d'autres mauvaises applications existent que nous ne pouvons énumérer, ni imaginer. En cas de doute ou d'incompréhension de la présente notice, renseignez-vous auprès de TRACTEL®.

## 6. Installation

### 6.1. Vérifications avant utilisation



**IMPORTANT** : Vérifier sur le harnais que :

- La sangle et les fils de coutures sont en parfait état.
- La sangle, les fils de couture ne présentent pas de traces d'abrasion, d'efflochage, de brûlures, de coupure.
- Les éléments de réglage, la bouclerie ne présentent pas de traces de corrosion, de déformation et fonctionnent correctement et se verrouillent correctement.
- Les boîtiers elastrac™ fonctionnent correctement : allongement et rétraction de la sangle sur une course de 4 cm.

En cas de doute, consigner le harnais HT pour en prévenir toute utilisation ou le détruire.



**DANGER** : Vérifier que les étiquettes témoins de chute du harnais ne sont pas visibles : voir figure 2.a. Les témoins de chute sont placés sur les sangles de bretelle arrière et sur les points antichute sternal et thoracique. Voir les photos des différents harnais en début de la présente notice pour voir leur emplacement exact. Si elles sont apparentes, le harnais HT a servi à l'arrêt d'une chute. Il faut le consigner pour en prévenir toute utilisation et le détruire.



### • Vérifier sur composants associés que :

Le système d'arrêt des chutes, la longe, les connecteurs et les autres systèmes associés ne présentent pas de danger d'utilisation. Pour cela, se référer aux notices spécifiques de chaque produit.

## 6.2. Mise en place et utilisation


### Mise en place du harnais :

- Sélectionner le harnais le mieux approprié en fonction de l'analyse de risque qui a été faite en vue du travail à réaliser.
- Enfiler le harnais en positionnant les sangles à plat sur le corps.
- Verrouiller toutes les boucles de fermeture du harnais : voir figure 3.
- Ajuster les longueurs des différentes sangles : ni trop, ni trop peu serrées afin d'obtenir un confort maximum lors de l'utilisation ainsi qu'une protection antichute optimale. C'est à cette condition que le harnais protégera efficacement : voir figure 3.

Pour resserrer les sangles, tirer sur le brin libre A : figure 3, pour desserrer les sangles, tirer sur la boucle de réglage B.


Pour les tailles : voir figure 4.


- Sélectionner le point d'accrochage du harnais le mieux adapté à recevoir votre système d'arrêt des chute en fonction du travail à réaliser (figures 7.a à 7.f).


 **NOTE** : Dans la mesure du possible, le point d'ancrage sera situé au-dessus de l'utilisateur. Le point d'ancrage doit présenter une résistance minimale de 10 kN ou être conforme à la norme EN 795.


### Avant d'utiliser le harnais :

- Effectuer un premier essai de suspension dans un endroit sûr, afin de s'assurer que le harnais est bien réglé et qu'il fournit un niveau de confort acceptable pour l'utilisation prévue.
- Vérifier que la connexion au point d'ancrage ou à la structure soit faite à l'aide d'un connecteur EN 362.
- Vérifier que le système antichute soit accroché au harnais par un connecteur EN 362 sur un point d'accrochage marqué d'un « A » ou sur deux points d'accrochage marqués « A/2 ».
- Les points d'accrochage du harnais HT marqués « A/2 » sont symétriques et doivent être impérativement reliés ensemble par un connecteur EN 362 : voir figures au début du présent manuel, l'ensemble doit être connecté au système d'arrêt des chutes.

 **DANGER** : Les points non marqués « A » ou « A/2 » sont des points de maintien au poste de travail ou des points de suspension. Ils ne doivent pas être utilisés pour la protection antichute.

 **DANGER** : Vérifier le verrouillage correct de toute la bouclerie et des connecteurs avant utilisation. Fig 6.a et 6.b.

 **DANGER** : Vérifier que le tirant d'air est suffisant et qu'il n'y a pas de risque de collision avec un obstacle sur la trajectoire de la chute. Le tirant d'air est celui du système antichute utilisé (se référer à la notice du système antichute utilisé) auquel il faut ajouter 1 m de sécurité : voir figure 6.c.

 **DANGER** : Avant et pendant l'utilisation, vous devez envisager la façon dont le sauvetage éventuel pourrait être assuré de manière efficace et en toute sécurité dans un délai inférieur à 15 minutes. Au-delà de ce délai, l'opérateur est en danger.

### Utilisation en suspension :


- Le travail en suspension est réservé à des opérateurs ayant reçu une formation et une habilitation spécifique à cet usage.
- La hauteur d'intervention, la présence du vide peuvent avoir des effets traumatisants. L'opérateur doit avoir été déclaré médicalement apte pour ce type d'interventions.
- Lors de l'utilisation d'un harnais équipé d'une ceinture à cuissarde, l'opérateur doit changer la position des sangles sur les cuisses pour éviter les risques de compression sanguine et de fourmillement.
- Lors de l'utilisation en suspension d'un harnais équipé d'une ceinture à cuissarde, il est impératif de vérifier régulièrement les éléments de réglage et d'accrochage pendant son utilisation.

### Mise en place de la sellette :

- Accrocher les 2 connecteurs (EN 362) en extrémité des sangles de sellette au système de travail en suspension (figure 8.b).
- Ajuster la longueur des sangles pour obtenir un confort optimal pendant le travail.
- Toujours utiliser la sellette en association avec un harnais antichute (figures 8.c – 8.d).

### Accrochage de la sellette pour la marche :

- Accrocher la sellette à la ceinture du harnais par la boucle plastique (figure 8.a).

 **DANGER** : avant d'utiliser une sellette, vérifier qu'elle est compatible avec le matériel associé. En cas de doute, contacter TRACTEL®.

## 7. Composants et matériaux

FR

### 7.1. Désignation des composants

1. X-Pad.
2. Bretelle.
3. Réglage bretelle.
4. Boucle thoracique.
5. Boucle automatique.
6. Étiquette.
7. Passant élastique.
8. Porte-outils.
9. Ceinture à cuissarde.
10. Sous-fessière.
11. Dossieret.
12. Élément d'accrochage dorsal.
13. Élément d'accrochage sternal.
14. Élément d'accrochage ventral.
15. Élément d'accrochage latéral.
16. Anneau de service.
17. Zone témoin de chute sternale.
18. Zone témoin de chute dorsale.

### 7.2. Désignation des points d'accrochage

Références utilisées sur les harnais HT afin de désigner les différents points d'accrochage :

- **A** : désigne le marquage « A » sur les points d'accrochage destiné aux systèmes antichute.
- **A/2** : désigne le marquage « A/2 » sur les points d'accrochage destinés aux systèmes antichute qui doivent être couplés symétriquement l'un à l'autre à l'aide d'un connecteur EN 362 pour réaliser un point d'accrochage unique.
- **M** : désigne un point d'accrochage de maintien au poste de travail (EN 358).
- **S** : désigne un point d'accrochage de suspension pour travail sur corde tendue (EN 813).

### 7.3. Matériaux

- Sangle + fils de couture : polyester.
- Bouclerie en acier zingué ou revêtement cataphorèse et aluminium.
- Dossieret mousse recouvert de cordura.
- Plaque dorsale, passants : polyéthylène, élastomère thermoplastique.

## 8. Équipements associés

Système d'arrêt des chutes (EN 363)

- Un ancrage (EN 795).
- Un connecteur d'extrémité (EN 362).
- Un système d'antichute (EN 353-1/2 – EN 355 – EN 360).
- Un connecteur (EN 362).

Avant l'utilisation d'un système d'arrêt des chutes EN 363, vérifier que chacun des composants est utilisable et fonctionne correctement.

## 9. Entretien et stockage

- Si un harnais est sale, il faut le nettoyer à l'eau claire et froide avec éventuellement une lessive pour textiles délicats, utiliser une brosse synthétique : voir figure 5.a.
- Si au cours de l'utilisation ou du lavage un harnais a été mouillé, il faut le laisser sécher naturellement à l'ombre et à l'écart de toute source de chaleur : voir figure 5.b.
- Pendant le transport et le stockage, protéger l'équipement contre tout risque d'agression (bord tranchant, source de chaleur directe, produits chimiques, UV, ...) : voir figure 5.c.

## 10. Conformité de l'équipement

La société TRACTEL SAS. – RD 619 – Saint-Hilaire-sous-Romilly – F-10102 Romilly-sur-Seine, France, déclare, par la présente, que l'équipement de sécurité décrit dans cette notice :

- est conforme aux dispositions de la Directive Européenne 89/686/CEE de décembre 1989 ;
- est identique à l'E.P.I. ayant fait l'objet de l'examen CE de type délivré par l'APAVE SUDEUROPE SAS – CS 60193 – 13322 Marseille Cedex 16 – France, identifié par le numéro 0082, et testé selon les normes EN 361 de 2002, EN 358 de 1999 et EN 813 de 2008 ;
- est soumis à la procédure visée par l'Art. 11B de la Directive 89/686/CEE, sous le contrôle d'un organisme notifié : APAVE SUDEUROPE SAS – CS 60193 – 13322 Marseille Cedex 16 – France, identifié par le numéro 0082.

## 11. Marquage

L'étiquette de chacun des harnais indique :

- a. La marque commerciale : TRACTEL® ;
- b. La désignation du produit ;
- c. La norme de référence suivie de l'année d'application ;

- d. La référence du produit : ex 010642 ;
- e. Le logo CE suivi du numéro 0082, numéro d'identification de l'organisme notifié chargé du contrôle de production ;
- f. Année et semaine de fabrication ;
- g. Le numéro de série ;
- h. Un pictogramme indiquant qu'il faut lire la notice avant l'utilisation ;
- w. Charge maximale d'utilisation.

## 12. Examen périodique et réparation

Un examen périodique annuel est obligatoire, mais en fonction de la fréquence d'utilisation, des conditions environnementales et de la réglementation de l'entreprise ou du pays d'utilisation, les examens périodiques peuvent être plus fréquents.

Les examens périodiques doivent être effectués par un technicien habilité et compétent et dans le respect des modes opératoires d'examen du fabricant retranscrits dans le fichier « Instructions de vérification des EPI TRACTEL® ».

La vérification de la lisibilité du marquage sur le produit fait partie intégrante de l'examen périodique.

À l'issue de l'examen périodique, la remise en service doit être signifiée par écrit par le technicien habilité et compétent qui a effectué l'examen périodique. Cette remise en service du produit doit être enregistrée sur la feuille de contrôle qui se trouve au milieu de la présente notice. Cette feuille de contrôle doit être conservée pendant toute la durée de vie du produit, jusqu'à sa réforme.

Après avoir arrêté une chute, le présent produit textile doit être obligatoirement réformé et détruit, même s'il ne présente aucune altération visible.

## 13. Durée de vie

Les EPI textiles TRACTEL® comme les harnais, longues, cordes et absorbeurs, les EPI mécaniques TRACTEL® comme les antichutes stopcable™ et stopfor™, les antichutes à rappel automatique blocfor™ et les lignes de vie TRACTEL® sont utilisables sous réserve qu'à compter de leur date de fabrication ils fassent l'objet :

- d'une utilisation normale dans le respect des préconisations d'utilisation de la présente notice ;
- d'un examen périodique qui doit être réalisé au minimum 1 fois par an par un technicien habilité et compétent. À l'issue de cet examen périodique, l'EPI doit être déclaré par écrit apte à sa remise en service ;
- du strict respect des conditions de stockage et de transport mentionnées dans la présente notice.

## 14. Mise au rebut

Lors de la réforme finale du produit, il est obligatoire de recycler les différents composants par un tri des matières métalliques et par un tri des matériaux synthétiques. Ces matériaux doivent être recyclés auprès d'organismes spécialisés. Lors de la réforme, le démontage, pour la séparation des constituants, doit être réalisé par une personne compétente.